

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

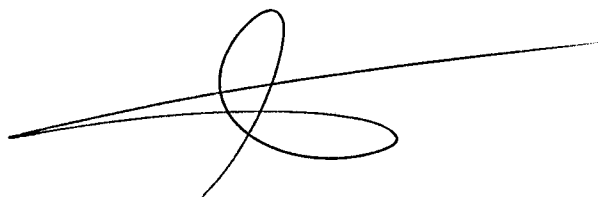
Numéro de gestion : 2019 B 03663

Numéro SIREN : 878 062 967

Nom ou dénomination : EODEN IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2024 sous le numéro de dépôt 3949

Certifié sincère et conforme à l'original



bilan certifié conforme

Catherine SOLER

Signé par Catherine SOLER

✓ Signé et certifié par yousign 

Comptes annuels

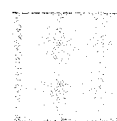
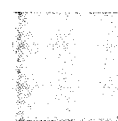
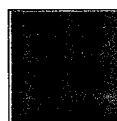
Période du 01/10/2022 au 30/09/2023



EODEN IMMOBILIER

251 AVENUE DU GOLF
34670 BAILLARGUES
0631203950

Bilan et Compte de résultat



Bilan Actif

EODEN IMMOBILIER

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 27/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2023	Net (N-1) 30/09/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 694		6 694	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	6 694		6 694	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	14 476	5 208	9 268	2 122
Immobilisations en cours	950 000		950 000	950 000
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	964 476	5 208	959 268	952 122
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	14 816		14 816	2 410
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	14 816		14 816	2 410
ACTIF IMMOBILISÉ	985 986	5 208	980 778	954 532

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				128 403
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				128 403
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 597 248		1 597 248	185 654
Autres créances	14 639 356		14 639 356	3 112 661
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	16 236 605		16 236 605	3 298 316
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	10 424 015		10 424 015	68 910
Charges constatées d'avance	10 065		10 065	3 115
TOTAL disponibilités et divers :	10 434 080		10 434 080	72 025
ACTIF CIRCULANT	26 670 684		26 670 684	3 498 744

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	27 656 670	5 208	27 651 462	4 453 276
----------------------	-------------------	--------------	-------------------	------------------

Bilan Passif

EODEN IMMOBILIER

Période du 01/10/22 au 30/09/23
Edition du 27/11/23
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2023	Net (N-1) 30/09/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 27 500 000	27 500 000	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(1 109 573)	(720 661)
Résultat de l'exercice	439 693	(388 911)
TOTAL situation nette :	26 830 120	(859 573)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 128	
CAPITAUX PROPRES	26 831 248	(859 573)

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	142 586	5 060 297
TOTAL dettes financières :	142 586	5 060 297
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	258 262	140 192
Dettes fiscales et sociales	359 280	112 360
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	617 542	252 552
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	60 087	
DETTES	820 215	5 312 849

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	27 651 462	4 453 276
----------------------	-------------------	------------------

Certific sincère et conforme à l'original



EODEN IMMOBILIER

Société par actions simplifiée au capital de 27 500 000 euros
Siège social : 251, Avenue du Golf – Domaine de Massane
Bâtiment Marbella
34 670 BAILLARGUES
878 062 967 R.C.S MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 06 FEVRIER 2024

L'an Deux-Mille-Vingt-Quatre,
Le 06 février,
A 15h30,

I - LA SOUSSIGNEE

LA SOCIETE EODEN,

Société par actions simplifiée au capital de 6 860 000 €
Dont le siège social est sis Domaine de Massane – 251, avenue du Golf – Bâtiment
MARBELLA – 34670 BAILLARGUES,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro
508 662 954,

dument représentée par Madame Catherine SOLER, en sa qualité de directrice générale,
dument habilitée à l'effet des présentes.

Agissant en qualité d'associé unique de la société EODEN IMMOBILIER désignée en-tête des
présentes

En sa qualité de Président de la Société, EODEN, a établi et arrêté les comptes annuels de
l'exercice clos le 30 septembre 2023.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2023 et quitus aux
dirigeants ;
- Approbation des charges non déductibles fiscalement ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Modification des statuts : suppression du Comité d'investissement et remplacement
par le Comité d'investissement et de suivi de la société EODEN; examen et adoption
dans leur intégralité des nouveaux statuts de la Société ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Le CSE, régulièrement convoqué, est présent et représenté par Mme Hélène BOESCH.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Décision n°1

L'associé unique, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 002 euros et se décompose comme suit :

- Amortissements excédentaires pour 6 954 euros
- Taxe sur les véhicules des sociétés pour 48 euros

Décision n°2

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 439 693 € de la manière suivante :

En totalité au poste « Report à nouveau débiteur » soit 439 693 €

Compte tenu de cette affectation, le poste Report à nouveau débiteur s'élève à -669 880 euros et les capitaux propres de la Société s'élèveraient à 26 831 248 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code General des Impôts, l'Assemblée générale constate qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des 3 derniers exercices.

Décision n°3

L'associé unique déclare que conformément à l'article L 227-10 al 3 du Code de commerce il sera seulement fait mention des conventions dites réglementées, au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant, son associé unique ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3.

L'associé unique constate l'absence de conventions dites règlementées

Décision n°4

L'associé unique décide, après avoir pris connaissance du projet de statuts modifiés dans le but de supprimer le Comité d'investissement et de suivi, de :

– **procéder** à une refonte statutaire de la Société, portant notamment sur :

- la suppression Comité d'investissement et de suivi ;
- le remplacement par le Comité d'investissement et de suivi de la société EODEN
- l'adaptation des règles de déploiement des investissements arrêtées au sein de l'associée majoritaire.

– **adopter**, en conséquence, article par article et dans leur intégralité les nouveaux statuts de la Société, dont un exemplaire certifié conforme par l'associé unique est annexé au présent procès-verbal (Annexe 1).

En tant que de besoin, l'associée unique constate la démission de l'ensemble des membres du Comité d'investissement et de suivi.

Décision n°5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 29 des statuts, par le Président pour servir et valoir ce que de droit.

LE PRESIDENT
P/ EODEN
CATHERINE SOLER

Catherine SOLER

Signé par Catherine SOLER

✓ Signé et certifié par yousign 